



Nation Métisse Autochtone Gaspésie, Bas Saint-Laurent, îles de la Madeleine (N.M.A.G.B.S.L.I.M.)
Gaspé Peninsula, Lower St-Lawrence, Magdalen Islands Metis Aboriginal Nation (G.P.L.S.L.M.I.M.A.N.)
Deuxième dénomination : Nation Métisse du Soleil Levant / Metis Nation of the Rising Sun

Le 5 décembre 2017

Que ce passe t-il avec la dénomination “ Nation Métisse du Soleil Levant”.

La Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Îles de la Madeleine en début juillet 2016 à Amqui (Gaspésie) devant le feu sacré Innus, une 2^E dénomination a illuminé nos esprits.

(Nation Métisse du Soleil Levant) , qu’elle belle dénomination pour accueillir nos membres partout dans l’Est de l’Amérique du Nord. Pourquoi une nouvelle dénomination, selon nos recherches qui débutent en octobre 2004, et suite au jugement Powley, nous y voyons clairement que nous avons essaimé partout sur ce grand territoire.

Bien entendu, tout à commencer sur les rives de l’Océan Atlantique pour le Métissage entre Européens et Amérindiens par la suite nous avons pris l’intérieur des terres nous les sangs mêlés étant des 2 monde.

Cela dit, on dit de nous les Métisses Autochtone de l’Amérique du Nord, ceux qui viennent d’où le soleil se lève à L’EST du Canada ou de l’Amérique du Nord.

Voilà, suite à une erreur à Corporations Canada la magouille du clan Wobtegwa pour nous berner et prendre notre place prend forme. À l’assemblée Générale du 9 septembre 2016 les membres réunis à Chandler, acceptent unanimement cette 2^E dénomination qui sera proposée à nos membres pour en venir à mieux représenter ceux qui ont essaimé hors de la Gaspésie, Bas-Saint Laurent, îles de la Madeleine.

Nous faisons les démarches pour l’incorporer en 2^E dénomination à Corporations Canada par lettre recommandée et par E-mail le 20 septembre 2016 et recevons un certificat de modification le 6 octobre 2016.

Lors de notre rapport annuel du 3 mai 2017 au Registre des Entreprises du Québec nous enregistrons notre 2^E dénomination (Nation Métisse du Soleil Levant).

Le 24 novembre 2017, en réalisant que le clan Wobtegwa, ayant son siège social à Montmagny Province Québec, utilise notre 2^E dénomination d’une manière cavalière et semble dénigrer leur propre Corporation au nom Wobtegwa. Après avoir vérifié sur le site de Corporations Canada qui démontre que (Nation Métisse du Soleil Levant) y est enregistré au nom M. Raynald Robichaud, M. Daniel Lavoie, M. Raymond Cyr. Nous avons vu la magouille sur son grand jour, ceux-ci ont complotés pour prendre notre place, alors qu’un fonctionnaire fédéral n’a pas enregistré notre dénomination comme demandé par nous même.



Nation Métisse Autochtone Gaspésie, Bas Saint-Laurent, îles de la Madeleine (N.M.A.G.B.S.L.I.M.)
Gaspé Peninsula, Lower St-Lawrence, Magdalen Islands Metis Aboriginal Nation (G.P.L.S.L.M.I.M.A.N.)
Deuxième dénomination : Nation Métisse du Soleil Levant / Metis Nation of the Rising Sun

Nous nous dissocions du clan Wobtegwa et de sa 2^E dénomination Nation Métisse du Soleil Levant ou par Wobtegwa – Nation Métisse du Soleil Levant, illégalement obtenue et nous ferons la lumière dans cette magouille et nous reprendrons notre dû.

Ces 3 personnes n’y ont vu que leurs intérêts personnels en prenant une dénomination qu’ils avaient eux- même voté à Chandler le 9 septembre 2016 pour les intérêts de la Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas-St-Laurent, Îles de la Madeleine et leurs membres qui vivent en dehors des secteurs que précise cette dite première dénomination.

Ils ont abusés de leur pouvoir de siéger au conseil des Chefs de notre Nation, dont ils ont l’obligation de servir et de protéger. Ils se servent d’une erreur de fonctionnaire pour tromper nos membres, nous ne les laisserons pas faire, soyez en certain.

D’autre part, nous nous demandons comment vont-ils identifiés cette dénomination au Registre des Entreprises du Québec. Qui leur est obligé par la loi du Québec des entreprises alors que cette dénomination y est déjà inscrite par nous-mêmes.

Nous avons portés plainte à Corporations Canada, notre procureur Me Michel Pouliot a porté plainte à Corporations Canada pour nous. Nous avons porté plainte à la Sûreté du Québec pour le vol de notre liste de membres par M. Raynald Robichaud technicien en informatique ayant eu un contrat avec notre organisation et nous attendons l’évolution et décision de cette plainte de leur part.

Nous invitons nos membres qui ont payé leur cotisation annuelle ou leur renouvellement à cette organisation en pensant nous payer de porter plainte à la Sûreté du Québec, l’organisation ayant son siège social à Montmagny. Alors que notre siège social est toujours à New-Richmond en Gaspésie. La plainte doit-être soumise à la Sûreté du Québec, et s.v.p. veuillez nous envoyer le numéro de dossier de la plainte à la police et vos coordonnées.

Signé, Conseil d’Administration (conseil des Chefs) de la Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Îles de la Madeleine.

Seul siège social de la Nation Métisse Autochtone de la Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Îles de la Madeleine. :

N.M.A.G.B.S.L.I.M.
122 boul. Perron Ouest
New-Richmond, P.Q.
G0C 2B0